La Lettre des Enseignants
Du Nord

"S'opposer et proposer"

21 juin 2008

108 HEURES

Du nouveau ?

Suite à la tenue du groupe de suivi du relevé de conclusions du 9 juin dernier auquel participaient le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, Nous vous avons envoyé une Lettre de l'Enseignant du Nord faisant une mise au point sur les 60 heures du dispositif « aide personnalisée » désormais téléchargeable à l'adresse suivante :
http://sections.se-unsa.org/59

Les organisations syndicales représentatives étaient conviées ce jeudi à une nouvelle réunion portant cette fois sur l'organisation de la semaine scolaire. L'objet principal de cette réunion était de porter notre appréciation sur la circulaire départementale relative à l'organisation de la semaine scolaire que vous avez reçue depuis dans les boîtes d'écoles.

Le SE-UNSA a œuvré pour qu'on en reste à l'ordre du jour et pour que cette circulaire n'aborde pas la question de l'aide personnalisée. L'IA a convenu qu'il était prématuré de demander aux équipes d'écoles de programmer cette aide personnalisée compte tenu des délais très courts d'ici la fin de l'année, compte tenu aussi que nous aurons du temps pour le faire à la rentrée. Nous avons aussi insisté pour que l'organisation en 9 demi-journées, si elle devait être proposée par des équipes d'école, puisse faire l'objet d'un examen véritable par l'IA, ne soit pas refusée par principe et, qu'en cas de refus, la décision de l'IA soit dûment justifiée.

Les écoles ont donc à faire remonter d'ici la fin de l'année scolaire par voie hiérarchique la proposition d'un Conseil d'Ecole sur l'organisation de la semaine scolaire (8 ou 9 demi-journées). **Et c'est tout**.

Si votre troisième Conseil d'Ecole a déjà eu lieu, nous considérons que les heures consacrées à ce Conseil d'Ecole supplémentaire devront être retirées du contingent « 108 h » de l'an prochain.

En tout état de cause, si la circulaire évoque le « souhait » de l'IA que le Conseil d'Ecole soit informé des « propositions » du Conseil des Maîtres sur **les plages horaires** de l'aide personnalisée, c'est bien pour adopter des horaires d'enseignement qui permettent aussi une programmation pertinente de ces plages horaires.

A notre sens, les créneaux horaires de cette aide personnalisée devant tenir compte d'une réflexion qui n'a pas encore été menée (et qui ne peut décemment l'être d'ici la fin de l'année compte tenu du caractère tardif de cette circulaire) et de contraintes que les enseignants ne peuvent actuellement pas anticiper, **nous considérons** que ces propositions de créneaux ont un caractère indicatif et **que l'équipe des maîtres peut tout à fait en changer**, notamment pour permettre un fonctionnement efficace de cette aide personnalisée.

Il ne saurait donc être question, à la lecture de cette lettre, de planifier l'aide personnalisée. Encore une fois, les textes ministériels octroient du temps aux équipes d'écoles, l'an prochain, pour faire ce travail.

Enfin, l'IA a répondu au problème évoqué par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT le 9 juin concernant les titulaires 1ère année. Le projet initial était de récupérer 96 heures sur les 108 pour les envoyer ces derniers en formation initiale différée. Cela supprimait de facto l'aide individualisée à leurs élèves et monopolisait un grand nombre de leurs mercredis matins.
L'IA a bien voulu reconnaître qu'autant pour les élèves que pour ces enseignants qui entrent dans la carrière et ont besoin de temps pour préparer leur travail, cette situation n'était pas satisfaisante. Il a donc proposé d'organiser les 48 heures de formation initiale qui lui incombent (les 48 autres étant de la responsabilité de l'IUFM) sur le temps scolaire. Les collègues « T1 » auront donc 68 heures pour participer aux Conseils d'Ecole, des maîtres et à l'aide personnalisée.

La question des heures de décharge des directeurs d'école faisant encore l'objet d'une étude au Ministère, le SE-UNSA 59 en attendra les conclusions pour faire de nouvelles propositions à l'IA.

MOUVEMENT 2008

Ce que propose un syndicat responsable…

Le mouvement 2008 aura vraiment connu toutes les avanies !

Un Président de la République qui s'invite pour de basses raisons politiques dans l'opération de carte scolaire, donc dans le mouvement, les reportant de plusieurs semaines,

L'obligation faite par l'IA aux collègues nommés actuellement à titre provisoire de formuler un vœu incompréhensible – et incompris - de titulaire départemental, ce qui avait amené le SE-UNSA à envoyer dans toutes les boîtes d'écoles et les boîtes particulières dont il dispose un mél précisant quels étaient ces vœux et quels codes il convenait de saisir,

L'initiative en début de semaine d'une organisation syndicale concurrente, sans doute pour les mêmes raisons électoralistes, de publier le projet de mouvement « brut de décoffrage », sans aucune vérification, ce qui est pourtant le premier travail d'un délégué du personnel et ce qui justifie la communication du fichier par l'IA aux organisations syndicales représentatives…

Un peu de sérénité s'impose donc…

En premier lieu, le SE-UNSA attire l'attention des collègues sur les éléments qui pourraient permettre, selon certains, aux enseignants de savoir s'ils obtiennent un poste.

Le rang du vœu : plusieurs dizaines, voire centaines de collègues actuellement à titre provisoire n'ont pas formulé de vœu de titulaire départemental. Les gestionnaires les ont donc rajoutés, décalant le rang de chaque vœu. Ces collègues, qui n'ont pas compris qu'ils devaient faire ce vœu, ne savent pas que leurs vœux ont été décalés et pensent donc ne pas être nommés alors qu'ils le sont ou être nommés sur un autre poste que celui qu'ils obtiendraient effectivement si aucune chaîne les concernant n'est réalisée d'ici la CAPD.

Le barème : les éléments du barème figurant sur l'accusé de réception que chaque collègue a reçu sur sa boîte I-Prof ne permettent pas toujours de calculer le barème. 1018 collègues au mouvement (nous avions annoncé un chiffre plus important par erreur) soit plus de 20% des participants bénéficient de points supplémentaires (ancienneté de directeur, de spécialisé) !

Le cas des débuts de carrière : les T1 et les T2 qui représentent près d'un tiers des participants ont le même barème. Prenant en compte les deux critères ci-dessus, plusieurs collègues peuvent supposer être nommés sur un même poste.

Autant dire que la méthode proposée est plus que discutable et pourrait même engendrer de véritables drames si certains collègues, pensant être nommés, ne vérifiaient pas leur affectation et apprenaient fin août qu'ils sont nommés ailleurs… et loin.

Du rôle des délégués du personnel

Face à ça, le SE-UNSA tient à rappeler que le rôle premier des délégués du Personnel dans ce genre d'opération est de vérifier les données transmises par l'administration. En ce sens, nous avons adressé à chaque collègue, chez lui s'il est syndiqué, dans son école s'il ne l'est pas, une fiche de suivi syndical. Le SE-UNSA ayant encore été cette année **la seule organisation syndicale à avoir cette démarche**, on peut imaginer que d'autres, à défaut de faire leur travail, cherchent à le faire faire par les collègues eux-mêmes.

Un grand nombre de ces fiches nous sont déjà revenues. Elles sont étudiées rigoureusement et génèrent en cas de non correspondance avec les données de l'administration une démarche des délégués SE-UNSA vers l'IA pour obtenir les corrections nécessaires. On peut estimer à plus de 200 les situations déjà modifiées.

Il nous semble que ce travail doit être préalable à toute communication de résultats. Il en va de la crédibilité des organisations syndicales, tant aux yeux des collègues qu'aux yeux de l'administration.

De la nécessaire confidentialité

Comment peut-on assurer une quelconque confidentialité en « balançant » un fichier permettant autant d'approximations, voire d'erreurs, à la lecture qu'en auront faite les collègues ?

Face à ça, le SE-UNSA propose à chaque syndiqué de se connecter le jeudi 26 juin après-midi (la CAPD devrait se terminer vers 16h30) sur le site départemental du SE-UNSA :

http://sections.se-unsa.org/59/

Vous pourrez alors, en cliquant sur le lien Mouvement… (gauche de l'écran), accéder à une page d'accès. Vous seront demandés votre login et votre mot de passe.

Une fois ces données rentrées, vous accéderez à une page personnelle qui vous renseignera sur votre mouvement.

Pour les syndiqués, le login est le numéro de carte syndicale, le mot de passe le nom de famille (essayer le nom de jeune fille si ça bloque).

Les non syndiqués peuvent obtenir leur login et leur mot de passe sur simple appel téléphonique entre lundi après-midi et mercredi soir aux numéros ci-dessous.

Une fiche de procédure sera envoyée aux écoles et aux collègues qui nous auront communiqué leur mél.

Bien entendu, une permanence téléphonique sera assurée le jeudi 26 juin jusqu'au moins 22 heures pour vous informer des résultats de la CAPD.

5 Numéros de téléphone sont à votre disposition :

03 20 62 22 80
03 20 62 22 81
03 20 62 22 82
03 20 62 22 83
03 20 62 22 89

RATTRAPAGE DU TAUX DE HORS-CLASSE POUR LES ENSEIGNANTS DES ECOLES

Le Ministre dit « oui » au SE-UNSA
Et les coucous font leur nid !

Le 28 janvier dernier, Luc Bérille, Secrétaire général du SE-UNSA, adressait une lettre à Xavier Darcos pour lui demander de relever le taux de promotion à la hors classe (actuellement de 1,15%, il est le plus faible de l'ensemble des corps de la Fonction Publique et quatre fois inférieur au taux des corps comparables du second degré !).

Dans une lettre datée du 29 février, Xavier Darcos reconnaît cet état de fait et s'engage à ouvrir des discussions pour que, dès cette année, le taux de promotion à la hors-classe des PE soit amélioré.

Nous entrons dans l'été et les coucous se hâtent à trouver leur nid.

En début de semaine est arrivé sur les boîtes d'école un mél émanant d'une organisation syndicale concurrente revendiquant cette avancée (120 au lieu de 90).

Nous félicitons donc ses responsables, non pas pour cette victoire syndicale que le document joint semble plutôt attribuer au SE-UNSA, mais pour avoir trouvé, plutôt qu'avoir construit, un nid où s'installer. Le nid du SE-UNSA est suffisamment large et confortable pour accueillir tous ceux qui le souhaitent, à condition pour certains de laisser leurs méthodes et leurs pratiques au pied de l'arbre.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre

Paris, le 29 FEV. 2008

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 28 janvier vous avez bien voulu appeler mon attention sur les ratios fixant l'avancement de grade d'un certain nombre de corps d'enseignants.

Dès ma prise de fonctions j'ai affirmé ma volonté de revaloriser le métier d'enseignant et d'offrir des progressions de carrières plus attractives, reconnaissant mieux leur parcours professionnel. L'accès à la hors-classe est l'un de ces éléments de reconnaissance. Cette question sera naturellement abordée dans le cadre de la négociation globale que je vais lancer prochainement.

Compte tenu de la faiblesse du taux de promotion à la hors-classe des professeurs (1,15%), je donne mon accord pour engager un processus de rattrapage progressif afin que ce corps puisse bénéficier, au terme de ce processus, de conditions d'accès à la hors-classe similaires à celles d'autres corps comparables.

Je demande donc au Directeur général des ressources humaines d'ouvrir des discussions pour, que dès 2008, les professeurs des écoles puissent connaître une première amélioration de leurs conditions d'accès à la hors-classe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Xavier DARCOS

Monsieur Luc BERILLE
Secrétaire général
Syndicat des Enseignants-UNSA
209 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

MEN/SOG/V8/CAB/BD/SUS 47114

110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

BASE ELEVES

Enfin un texte

A la veille de la généralisation du dispositif "Base élèves", le SE-UNSA a demandé qu'un texte réglementaire paraisse pour préciser le cadre d'utilisation et les conditions de sécurisation ainsi que pour rappeler les principes éthiques indispensables à la mise en oeuvre de ce logiciel.

Le SE-UNSA se réjouit que le Ministère l'ait entendu sur ce point comme il l'avait déjà été concernant la disparition des champs relatifs à la nationalité et à la culture d'origine des élèves.

Ce texte devrait prendre la forme d'un arrêté qui devrait par ailleurs prévoir la disparition d'un certain nombre de champs concernant les "besoins éducatifs particuliers", les données relatives à la profession et à la catégorie sociale des parents, ainsi qu'à la situation familiale de l'élève ...

Le SE-UNSA continuera à agir auprès du Ministère pour porter les revendications de nos collègues concernant l'amélioration de l'outil, sa surveillance et sa sécurisation, s'appuyant pour cela sur les nombreuses remontées, suite à l'enquête nationale que nous avons lancée. Il exigera qu'un Comité de suivi soit mis en place tant au plan national que local.

Le SE-UNSA rappelle son attachement au développement d'outils modernes, performants, respectant les principes éthiques pour faciliter le travail de nos collègues et assurer un meilleur suivi, dans la continuité, des parcours de nos élèves.

INFOS PRATIQUES

Plan de formation continue

Notice d'inscription
Consultation sur GAIA
Liste des formations 219 Ko
Les inscriptions seront possibles dès septembre 2008

Antivirus

Pour permettre aux personnels de l'académie de Lille de doter leur ordinateur, à domicile, de la protection la plus adaptée à la réalité des attaques virales, un nouvel antivirus académique est mis à leur disposition.

Télécharger...

Pour que le lien soit actif, télécharger Acrobat reader 8 :
http://www.adobe.com/fr/products/acrobat/readstep2.html